

M. le Président: A l'ordre. Le député n'est pas sans savoir que, comme dans le cas des pétitions, le résumé doit être bref.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Paul Dick (secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondre aujourd'hui aux questions n^{os} 200 et 336.

[Texte]

LES FORCES DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES

Question n^o 200—**M. Stackhouse:**

1. Combien de Canadiens servent présentement dans a) l'Organisation de surveillance de la trêve, b) la Force d'observateurs du désengagement des Nations Unies et, dans chaque cas, combien en coûte-t-il?

2. Combien de Canadiens servent présentement dans la Force des Nations Unies à Chypre?

3. En 1983, combien a coûté au Canada la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre et combien en a-t-il coûté depuis sa création?

M. Robert Wenman (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. a) Vingt officiers canadiens sont normalement affectés au service de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONOST), mais cette année, le Canada a envoyé un officier supplémentaire à la demande des Nations Unies. Le Canada prévoit dépenser \$1,436,390 au cours de l'année financière 1984-1985.

b) Actuellement, 223 militaires de tous grades sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Le Canada prévoit dépenser \$8,538,883 au cours de l'année financière 1984-1985.

2. Actuellement, 515 militaires de tous grades sont affectés à la Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP).

3. Pour l'année financière 1983-1984, le Canada a dépensé \$25,126,046. Les dépenses du pays depuis la formation de l'UNFICYP en 1964 jusqu'à la fin de l'année financière 1983-1984 sont évaluées à \$228,346,000.

LE GROUPE D'ÉTUDE DU CN

Question n^o 336—**M. Ouellet:**

A-t-on établi un groupe d'étude «d'une seule personne» sur les activités du Canadien national dans le comté de Pictou (N.-É.) et a-t-on nommé M. Joe Stewart à ce poste et, dans l'affirmative, a) quels titres et qualités et quelle expérience le rendent approprié à ce poste, b) quel est son mandat, c) quelle est son échelle de rémunération, d) qui a recommandé sa nomination?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): a), b) et d) Oui. Le Canadien National a pris une décision interne d'engager M. Joe Stewart comme consultant pour déterminer les moyens d'améliorer la perspective communautaire des Chemins de fer nationaux du Canada. Des études similaires sont faites partout au Canada par des consultants quand cela est jugé nécessaire par l'administration du Canadien National.

c) La rémunération est considérée comme privée au Canadien National.

Stabilisation des prix agricoles—Loi

[Traduction]

M. Dick: Monsieur le Président, je suggère, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA STABILISATION DES PRIX AGRICOLES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 17 mai 1985, de la motion de M. Mazankowski (au nom du ministre de l'Agriculture): Que le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, soit maintenant lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis enchanté de pouvoir prendre la parole cet après-midi sur ce projet de loi C-25 et donner mon point de vue sur les remarques formulées vendredi dernier par le distingué secrétaire parlementaire (M. Blais) lorsqu'il a présenté ce projet de loi à la Chambre.

Le projet de loi C-25, tendant à modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, est de toute évidence un texte législatif de très haute importance. Sa première présentation remonte à il y a environ un an, et il s'agissait alors du projet de loi C-50. Je ne sais pas pourquoi il a fallu si longtemps au gouvernement pour le présenter à la Chambre. Les difficultés et les problèmes que connaît actuellement l'industrie de la viande rouge inquiètent considérablement tout ce secteur.

• (1510)

Nous sommes donc heureux que ce projet de loi soit maintenant soumis à la Chambre. Il vise à mettre en place un programme de stabilisation des prix de la viande rouge dans le cadre de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il s'agit d'un programme tripartite de stabilisation des prix de la viande rouge à la réalisation duquel participent également les provinces, les producteurs et le gouvernement fédéral. Cela éviterait la surenchère de certaines provinces, car un certain nombre de provinces ont déjà leur propre programme de stabilisation.

Les programmes de stabilisation provinciaux ont donné certains soucis dans le pays, car les Américains ont imposé un droit compensateur sur le porc expédié aux États-Unis. L'un des objectifs de ce programme serait donc de créer et de doter un fonds au service d'un programme uniforme et tripartite de stabilisation du prix de la viande rouge. En fait, on créerait cinq fonds: Un pour les naisseurs, un pour le bétail d'engraissement léger, un pour le bétail d'abattage, un pour les porcs et un pour le mouton.